

Commune de Lassigny

Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- ✓ d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- ✓ d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent

l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène.

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✓ d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État ;
- ✓ de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune ;
- ✓ de procéder à un diagnostic sécurité routière ;
- ✓ d'informer la population ;
- ✓ de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque ;
- ✓ de programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.

L'ensemble des informations issues du site Géorisques du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire concernant la commune de **Lassigny** est consultable à l'adresse suivante : [lien vers Géorisques](#).

Les Risques Naturels

Différentes études ont été réalisées concernant les risques naturels dans le département de l'Oise, celles-ci sont accessibles sur le [site de la Préfecture de l'Oise](#).

Les cartographies concernant les risques naturels sont consultables dans l'atlas des risques naturels majeurs disponible sur Internet à l'adresse suivante : [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#) et pour ce qui a trait au retrait-gonflement des argiles, ainsi qu'à la présence de cavités, à l'adresse suivante : [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise - inventaire des cavités et mouvements de terrain associés](#).

Plans de Prévention des Risques Naturels

La commune de Lassigny n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels.

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du site Géorisques :

Date	Événement	Arrêté de catastrophe naturelle	Parution au JO
25/12/1999 au 29/12/1999	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999	30/12/1999
07/07/2001	Inondations et coulées de boue	06/08/2001	11/08/2001
23/06/2016	Inondations et coulées de boue	26/07/2016	12/08/2016

Inondations

Les informations relatives aux inondations sont consultables sur le site Internet du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) : [lien vers le site du MTES - prévention des risques](#) et sur le site de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) d'Île-de-France : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#).

Directive Inondations :

Face au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission Européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « Directive Inondations ».

Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) :

Sur notre territoire, l'État a repris les objectifs de cette directive dans la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (LENE) du 12 juillet 2010 (dite « loi Grenelle II ») et a choisi d'encadrer la mise en œuvre de cette directive par une Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI), fondée sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de proportionnalité. Elle a été arrêtée le 07 octobre 2014 par les Ministres de l'Écologie, de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Logement.

La stratégie nationale fixe trois grands objectifs :

- augmenter la sécurité des populations ;
- réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (EPRI) :

Première étape de la Directive Inondation, cette évaluation donne une photographie homogène de chaque bassin hydrographiques afin d'identifier les enjeux de différentes natures (*personnes, biens, activités, etc*) en zone potentiellement inondable. La première édition s'est achevée en décembre 2011 et sera révisée d'ici décembre 2018.

Elle renseigne sur les inondations du passé et sur le risque actuel :

- l'impact des inondations historiques au travers de quelques événements représentatifs ;
- l'exposition actuelle des enjeux aux événements majeurs : pour ce faire, les enjeux (*population, emplois, bâti, etc*) présents dans une enveloppe approchée des événements extrêmes sont comptabilisés et représentés sur des cartes.

La commune de Lassigny fait partie du bassin Seine-Normandie, dont l'EPRI a été arrêté le 20 décembre 2011 par le Préfet d'Île-de-France, coordinateur du bassin.

Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) :

Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) est au cœur de la mise en œuvre de la Directive Inondation. Cet outil stratégique définit à l'échelle de chaque grand bassin (*district hydrographique*) les priorités en matière de gestion du risque d'inondation. Dans le cadre de la Directive Inondations et en déclinaison de la SNGRI, un PGRI a été élaboré sur chaque district sous l'autorité du préfet coordinateur de bassin en lien avec les parties prenantes.

Ce plan traite de l'ensemble des aspects de la gestion des inondations :

- la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- la surveillance, la prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation ;
- l'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du risque.

Il vise ainsi à intégrer la prise en compte et la gestion du risque d'inondation dans toutes les politiques du territoire.

Les 13 PGRI français ont été approuvés et publiés au journal officiel n° 0296 du 22 décembre 2015 entrés en vigueur au lendemain de leur publication seront mis à jour tous les 6 ans dans un cycle d'amélioration continue voulu par la « Directive Inondations ».

Le PGRI 2016-2021 du bassin Seine-Normandie a été approuvé le 07 décembre 2015 : [arrêté du 07 décembre 2015 portant approbation du PGRI Seine-Normandie](#).

Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) :

Un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) est un territoire qui concentre de forts enjeux et qui est exposé à un aléa provoquant des inondations (*submersion marine, débordement fluvial, ruissellement, remontée de nappe*). Dans ce territoire, les enjeux potentiellement exposés aux inondations les plus importants sont essentiellement des enjeux humains et économiques : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#) et [lien vers le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire – TRI](#).

L'arrêté du 06 novembre 2012, établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale et l'arrêté du 27 novembre 2012, fixant la liste des Territoires à Risque Important d'Inondation du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands sont disponibles sur le [site de la Préfecture de l'Oise](#).

La commune de Lassigny n'est pas concernée par un TRI.

Il existe une note de cadrage (*mai 2018*) concernant « la vulnérabilité des territoires aux inondations », établie à l'échelle du bassin Seine-Normandie : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#).

Stratégies locales de gestion des risques d'inondation :

Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation sont élaborées sur les Territoires à Risque important d'Inondation (TRI). Elles s'inscrivent dans le cadre fixé par la SNGRI présentés le 10 juillet 2014 et les PGRI élaborés à l'échelle des grands bassins hydrographiques : [lien vers le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire](#). L'arrêté fixant la liste des stratégies locales de gestion des risques d'inondation à élaborer pour les TRI du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands a été signé le 08 décembre 2014.

Les stratégies locales doivent comporter :

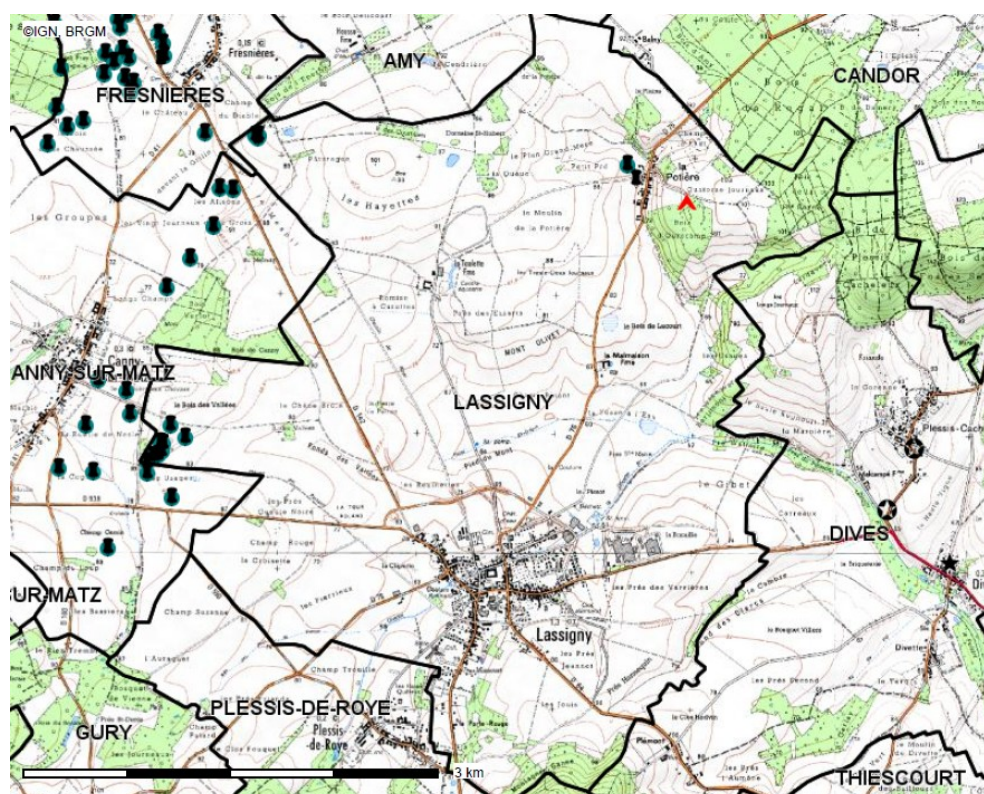
- la synthèse de l'EPRI dans son périmètre ;
- les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le TRI inclus dans son périmètre ;
- les objectifs fixés par le PGRI pour les TRI inclus dans son périmètre.

Cavités souterraines et mouvements de terrain

Le Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM) a réalisé en octobre 2011 un inventaire des cavités souterraines du département de l'Oise.

13 cavités souterraines et 14 mouvements de terrain ont été recensées sur la commune :

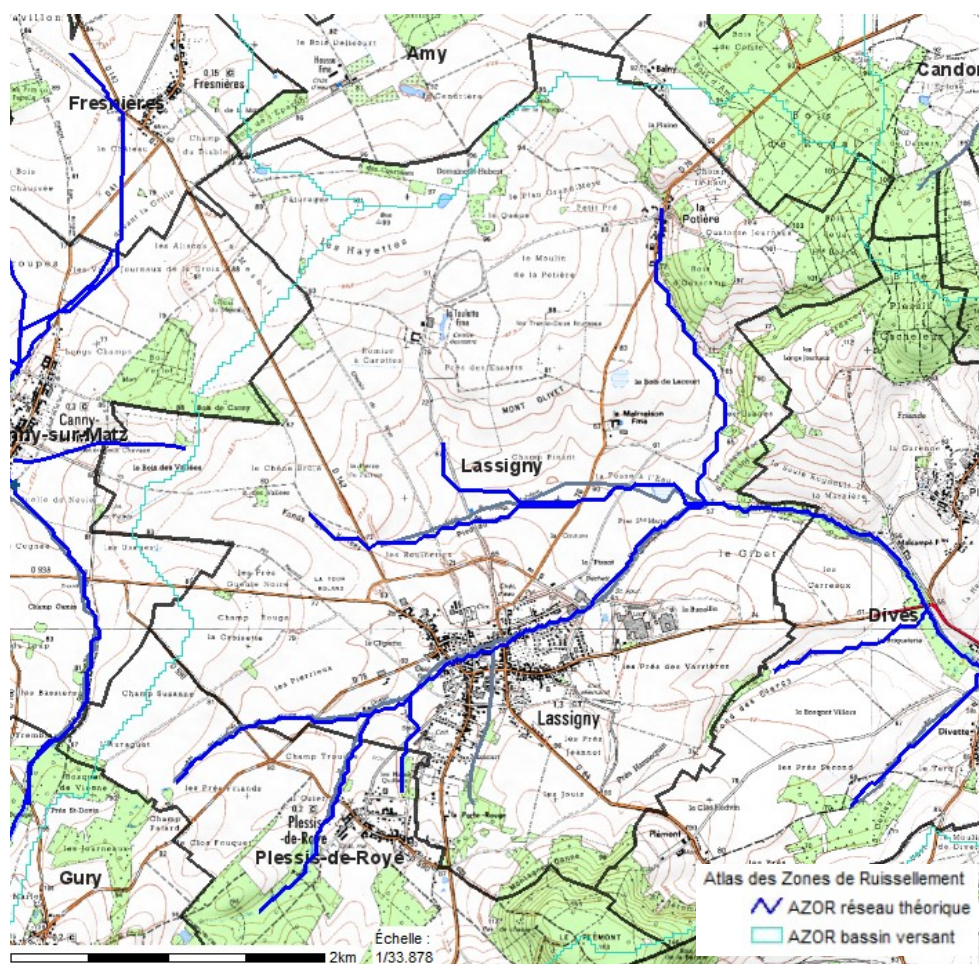
Cavité souterraine	Lien vers fiche	Mouvement de terrain	Lien vers fiche
Cavité	PICAW0015593	Effondrement	11900420
Cavité	PICAW0015594	Effondrement	11900479
Cavité	PICAW0015596	Effondrement	53000762
Cavité	PICAW0015597	Effondrement	53000763
Cavité	PICAW0015598	Effondrement	53000764
Cavité	PICAW0015599	Effondrement	53000765
Cavité	PICAW0015600	Effondrement	53000766
Cavité	PICAW0015601	Effondrement	53000767
Cavité	PICAW0015602	Effondrement	53000768
Cavité	PICAW0015603	Effondrement	53000769
Cavité	PICAW0015605	Effondrement	53000770
Cavité	PICAW0015606	Effondrement	53000771
Carrière	PIC0000545CS	Effondrement	53000772
		Effondrement	53000773



- Mouvements de terrain**
- ▼ Chute de blocs / Eboulement
 - ★ Coulée
 - Effondrement
 - ▣ Erosion de berges
 - ⊗ Glissement
- Cavités souterraines hors mines**
- ▲ carrière
 - cave
 - indéterminé
 - ▲ naturelle
 - ⊗ ouv militaire
 - ⊗ ouvrage civil

Ruissellement, coulées de boue et remontées de nappe

Le ruissellement est un phénomène physique d'écoulement non organisé de l'eau sur un bassin versant suite à des chutes de pluies. Il perdure jusqu'au moment où il rencontre une rivière, un réseau d'assainissement ou un marais. Le ruissellement peut avoir plusieurs origines : ruissellement naturel pluvial, ruissellement naturel nival et ruissellement anthropique; l'ensemble ou une seule de ces origines peut produire un ruissellement de type «risque majeur avec inondations» (*source : Géorisques*). Le ruissellement peut devenir une coulée de boue qui nuit à la sécurité des personnes et l'intégrité des biens.

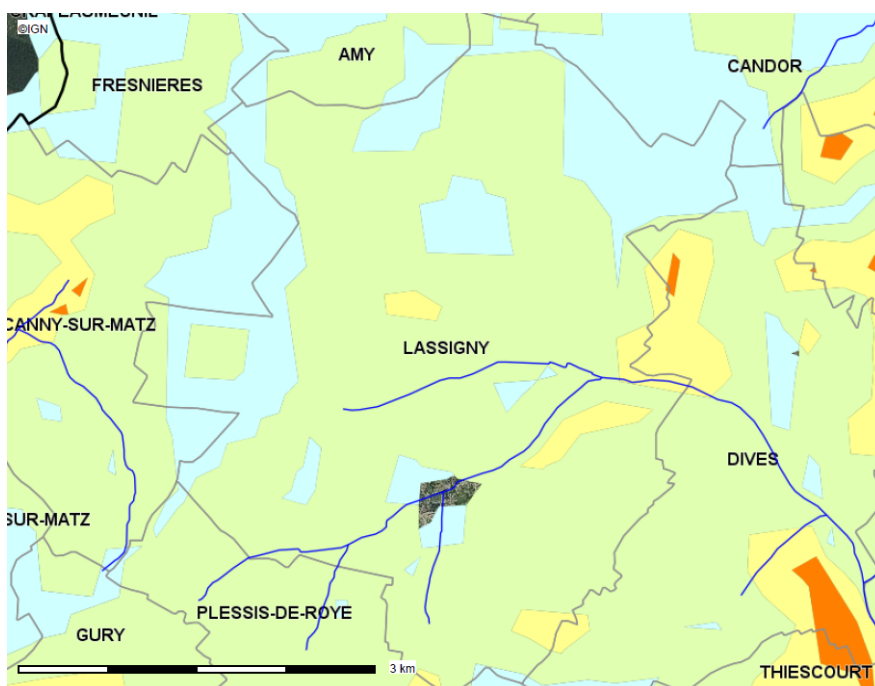


Le territoire communal de Lassigny est concernée par la traversée d'axes de ruissellement ([lien vers la cartographie du ruissellement et des eaux pluviales du département de l'Oise](#)).

La coulée de boue est un mouvement rapide d'une masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau et de consistance plus ou moins visqueuse. Elle prend fréquemment naissance dans la partie aval d'un glissement de terrain ou dans les terrains mis à nu par les activités humaines. Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins (*source : Géorisques*).

Aléa coulées de boue

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Faible à nul

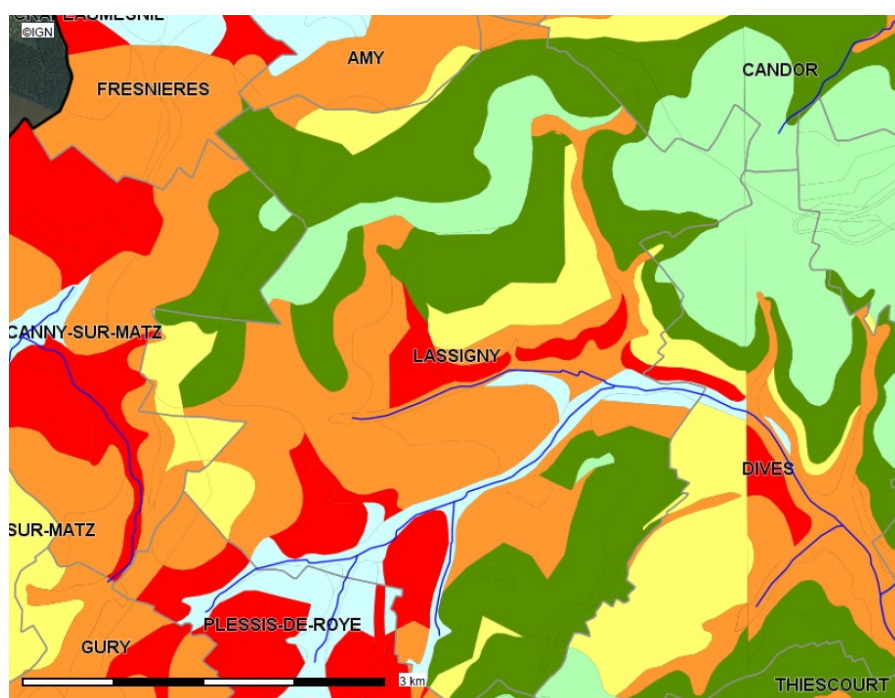


La commune de Lassigny est concernée par des aléas faibles à forts de coulées de boue. Ces informations sont disponibles sur les sites : [lien vers Géorisques](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#).

On appelle zone « sensible aux remontées de nappes », un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la zone non saturée et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle sont telles, qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol ou, une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol. Les remontées de nappe entraînent des inondations lentes, ne présentant pas de danger pour la vie humaine, mais provoquant des dommages non négligeables à la voirie qui est mise sous pression, ainsi qu'aux constructions (source : Géorisques).

Sensibilité remontée nappe

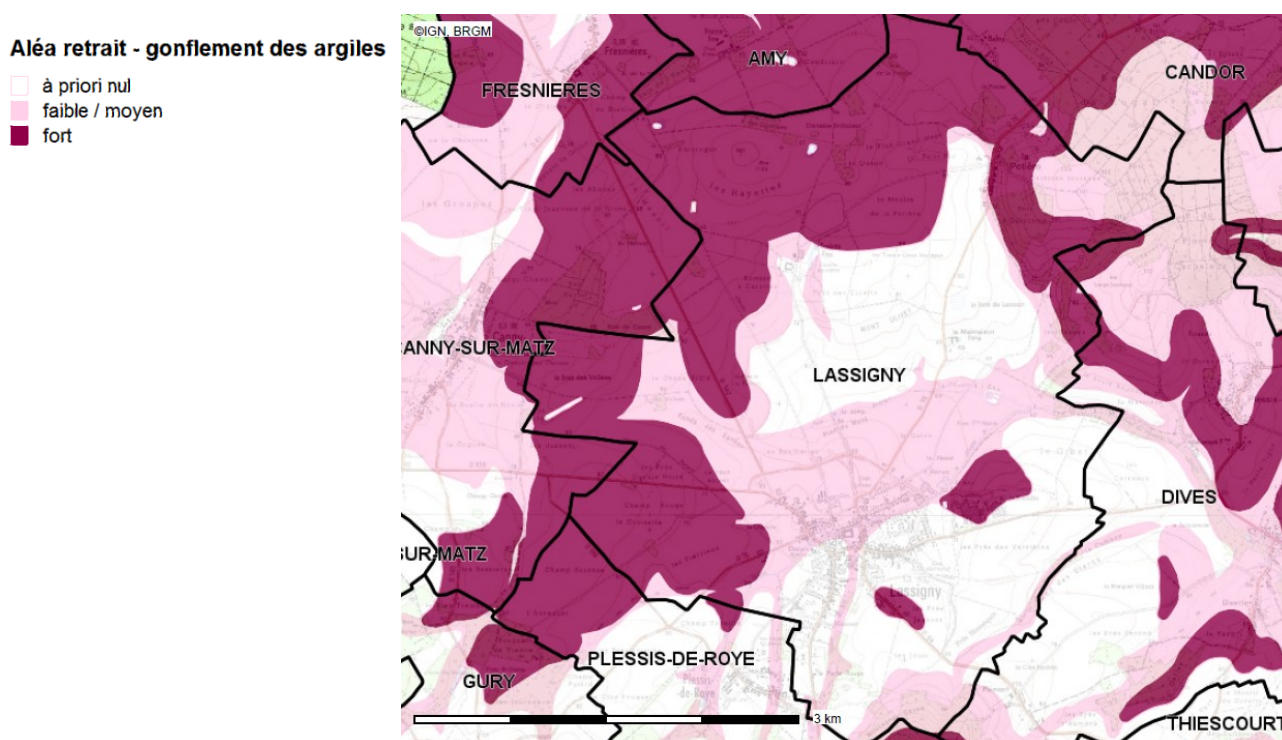
- nappe sub-affleurante
- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa faible à nul



La commune de Lassigny est concernée par des aléas faibles à très forts de remontées de nappe, avec des effets de nappe sub-affleurante localisés à proximité des cours d'eau. Plus d'informations sont disponibles sur les sites : [lien vers site du BRGM](#) et [lien vers la cartotheque du site de la Préfecture de l'Oise](#).

Retrait gonflement des sols argileux

La commune de Lassigny est concernée par des aléas faibles à forts de retrait-gonflement des argiles, principalement localisés au Nord et aux lisières Ouest et Est du territoire communal. Cette information est disponible sur le site du BRGM à l'adresse suivante : [lien vers Géorisques - retrait-gonflement des argiles](#) et [lien vers la cartotheque du site de la Préfecture de l'Oise](#).



Les Risques technologiques

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Ces plans concernent les établissements « Seveso » à « haut risques », dits « Seveso seuil haut » ou « Seveso avec servitude » (Seveso AS). Lorsque les mesures prises par l'exploitant d'un établissement de ce type s'avèrent insuffisantes au regard de la vulnérabilité des populations environnantes, les textes prévoient de délimiter des zones dans lesquelles le règlement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) peut interdire ou limiter la réalisation d'aménagements, d'extensions ou de constructions nouvelles (source : Géorisques).

La commune de Lassigny n'est concernée par aucun PPRT.

Canalisation de matières dangereuses

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement.

La commune de Lassigny n'est concernée par le passage d'aucune canalisation de transport de matières dangereuses.

Installations industrielles rejetant des polluants

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluant potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou le sol.

Aucune installation industrielle rejetant des polluants n'a été recensée sur ou à proximité de la commune.

Sites et sols d'activités industrielles

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'a été recensé sur le territoire communal (*base de données BASOL - [lien vers Basol](#)*).

La réalisation d'inventaires historiques régionaux des sites industriels et activités de services, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS.

7 sites industriels et d'activités de services ont été recensés sur le territoire communal (*base de données BASIAS - [lien vers Basias](#)*) : [la fiche Basias – Lassigny](#).

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une « installation classée » (*source : DREAL*).

Les informations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont disponibles sur le [site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire](#).

3 établissements ont été recensés sur le territoire communal : [la fiche ICPE – Lassigny](#).

Historique ICPE et carrières :

Numéro	Raison sociale	Nom	Ouverture	Localisation
19850176	Beauté Recherche & Industries	Beauté Recherches & Industries	08/09/1986	Route de Noyon
19840111	BOULNOIS	BOULNOIS	10/07/1984	31 rue de la Misacard
19940355	CAMBRONNE	CAMBRONNE	23/11/1994	10 Place du souvenir
19960333	COLLÈGE DE LASSIGNY	Conseil Général de l'Oise	02/12/1996	
19670800	COMYN	COMYN	05/06/1968	Rue du Cimetière – Chemin de Roye
19880309	COULEURS 92	COULEURS 92	05/09/1988	37 rue de la Maladrerie
19670700	DAUCHELLE	DAUCHELLE	06/06/1968	
20090594	DELALEAU LOIRE	DELALEAU LOIRE	14/10/2009	5 rue Sainte-Anne
20090595	DELALEAU LOIRE	DELALEAU LOIRE	14/10/2009	5 rue Sainte-Anne
19930157	DELALEAU LOIRE	DELALEAU LOIRE	10/05/1994	5 rue Sainte-Anne
19920347	DU BOSQUET DIEU	DU BOSQUET DIEU	01/09/1992	lieudit « Montagne Ganne »
19920414	DU PAROI	DU PAROI	10/12/1992	28 rue de la Tour Roland
19820009	Énergie Tex	Société Énergie Tex	02/02/1983	23 rue de la Croix Saint-Claude
20040468	GPE	GPE	20/09/2004	47 rue de la Maladrerie
20120124	HAUET	HAUET	14/05/2012	1 rue Saint-Anne
20081081	IMCO PROMOTION	IMCO PROMOTION	25/07/2008	Chemin aux Bœufs
19820236	JULLY	JULLY	30/11/1982	29 rue Misacard
20040469	LASSIGNY DISTRIBUTION	LASSIGNY DISTRIBUTION	23/09/2004	47 rue de la Maladrerie
19780060	LENEUTRE PLESSIER DE ROYE	LENEUTRE PLESSIER DE ROYE	07/04/1978	
20170195	LES HAYETTES	LES HAYETTES	24/05/2017	
19970166	LN METAL	LN METAL	10/06/1997	Lieudit «la Couture »
19630085	MILLANCOURT	MILLANCOURT	17/05/1963	Place du Monument aux Morts
19860143	PILLOT	PILLOT	23/06/1986	lieudit « la Porte Rouge»
19950217	PRODHOMME	PRODHOMME	19/06/1995	4 rue du Moulin
19900094	SERIGRAPHIE PEYR	SERIGRAPHIE PEYR	11/04/1990	Rue du Bas
20000109	Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise		01/03/2000	Zone dite « Le Pissot », VC n°3
19710089	TORREKENS	TORREKENS	30/03/2000	

(Fiche mise à jour le 18 novembre 2019 - © DDT de l'Oise)